

AIDE À L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET MOBILIER CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette aide destinée à l'achat d'équipement ménager et/ou mobilier. L'achat de matériel d'occasion ou de seconde main est accepté dans la mesure où il est effectué auprès d'associations ou de dépôts-vente légalement ouverts et donne lieu à une facturation.

Bénéficiaires

Familles allocataires assumant la charge d'au moins un enfant de moins de 20 ans au sens des prestations familiales ou avoir un enfant à naître. Parent non-gardien.

Nature et prix des équipements

Les articles sont à choisir dans la liste limitative des articles ci-après (selon le montant de l'aide, le prix de chaque article doit être respecté). Les frais de livraison, d'installation ou de main-d'œuvre et d'extension de garantie ne sont pas pris en compte.

Modalités d'attribution

Aucun acompte ne doit être versé par le demandeur avant l'accord de la Caf.

Important :

- L'achat de la marchandise ne peut être réalisé qu'après accord écrit de la Caf.
- L'allocataire ne doit pas être titulaire d'une aide similaire en cours de remboursement au moment de la demande.
- L'allocataire, après avoir remis le plan de remboursement signé à la Caf, doit attendre 10 jours pour prendre contact avec le fournisseur et récupérer le ou les article(s).

Versement de l'aide remboursable

La facture est envoyée directement à la Caf par le fournisseur, après signature de l'allocataire, qui atteste ainsi de la livraison/récupération de la marchandise (les articles récupérés doivent correspondre à ceux indiqués par la Caf sur la notification d'accord). A réception de la facture, la Caf versera directement le montant de la facture au fournisseur.

Durée et remboursement de l'aide remboursable

Le remboursement de l'aide se fait mensuellement (24 mensualités maximum), prioritairement par retenue sur les prestations familiales et sociales, ou à défaut, par prélèvement automatique sur compte bancaire. Le remboursement débute le premier jour du mois qui suit la date de paiement au fournisseur.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES À L'AIDE À L'EQUIPEMENT MENAGER ET MOBILIER

Nature et prix des équipements

Seuls les équipements indiqués dans la liste limitative ci-dessous pourront être financés.

L'aide peut être sollicitée pour un ou plusieurs équipements, avec un ou plusieurs fournisseurs et dans la limite de **1 200 €**.

Le prix maximum de chaque article est de **600 €** ou de **200 €**.

Matériel de puériculture	Mobilier	Electroménager	Equipement informatique	Article à moins de 200€
Poussette	Table (hors table basse et table de jardin)	Cuisinière, plaque de cuisson, four	Ecran	Aspirateur
Landau	Chaise, tabouret	Mini-four, four micro-ondes	Souris	Fer à repasser
Siège auto	Meubles de rangement	Hotte aspirante	clavier unité centrale	Centrale vapeur
Table à langer	Canapé convertible	Réfrigérateur ou combiné, congélateur	PC portable	Robot de cuisine
Chaise haute	Literie : cadre de lit avec pieds, sommier, matelas, banquette clic-clac ou BZ, lit mezzanine, lits superposés, lit combiné bureau	Lave-linge, Lave-linge séchant, Lave-vaisselle, Sèche-linge	Tablette	
Lit bébé	Bureau, siège de bureau	Appareil de chauffage		

DEMANDE D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET/OU MOBILIER

N°Allocataire :

1. Prendre connaissance des conditions d'attribution
2. Compléter la présente demande, indiquer clairement le numéro d'allocataire
3. Retourner la demande au Service d'action sociale, accompagné du ou des devis

	Allocataire	Conjoint(e)
	Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Adresse		
Téléphone		
E-mail		
Nombre de personnes vivant au foyer	Adulte(s) : Enfant(s) :	Enfant(s) : Âges du (des) enfant(s) :
Situation professionnelle	Allocataire : Activité professionnelle : ☐ CDI ☐ CDD ☐ Sans activité ☐ Autre (à préciser) :	Conjoint(e) : Activité professionnelle : ☐ CDI ☐ CDD ☐ Sans activité ☐ Autre (à préciser) :
<i>J'ai déposé un dossier de surendettement à la Banque de France</i>	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
<i>J'ai bénéficié d'un effacement de dettes</i>	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
<i>J'ai une aide d'action sociale en cours de remboursement</i>	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
<i>Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution de l'aide à l'équipement et en accepter, sans réserve, les dispositions</i>	☐ (cocher)	☐ (cocher)
<i>Je m'engage à rembourser les mensualités (Si vie de couple, penser à cocher les 2 cases)</i>	☐ (cocher)	☐ (cocher)

Fait à :

le :

Porter la mention "Lu et approuvé"		
Signature		

Toute action frauduleuse ayant pour but d'ouvrir indûment droits à l'une des prestations attribuées par la Caf, sans présumer d'éventuelles sanctions pénales, prive son auteur de toute intervention sociale de l'organisme pour une durée d'une année à compter de la constatation de la fraude ou de la tentative même si cette dernière n'a pas été suivie d'effet.

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement de situation.

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L 114-19 du code de la Sécurité sociale) . La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (article L 554-1 du code de la Sécurité sociale; article L 441-1 du code pénal).

Conformément à la Loi "informatique et libertés" du 06/01/1978, modifiée par le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant détenues par la CAF. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser par courrier à Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot, 304 rue Victor Hugo 46000 Cahors.

TABLEAU DES RESSOURCES ET PRESTATIONS
--

	Demandeur	Codemandeur / conjoint	Autre personne vivant au foyer
Salaire net imposable			
Allocations chômage			
Pension alimentaire			
Pension vieillesse			
Allocation veuvage			
Indemnités journalières			
Pension d'invalidité			
Rente accident de travail			
Revenu de solidarité active			
Prime d'activité			
Allocation adulte handicapé			
Prestation de compensation du handicap			
Prestations familiales			
Allocation de base			
Allocations familiales			
Complément familial			
Allocation de soutien familial			
Complément d'activité ou Prepara			
Complément mode de garde			
Allocation journalière de présence parentale			
Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé			
Aide au logement : ALF, APL			
Autres : à préciser			
SOUS - TOTAL			
TOTAL DES RESSOURCES			

TABLEAU DES CHARGES ET DETTES

Nature des charges mensuelles	Montant mensuel	Dépenses exceptionnelles	A jour des paiements :	
Logement :				
Loyer hors charges				
Charges locatives				
Electricité				
Gaz				
Eau				
Crédit immobilier				
Impôts :				
Impôts fonciers				
Taxe d'habitation				
Impôts sur le revenu				
Assurances :				
Voiture				
Habitation				
Autres (à préciser)				
Autres charges :				
Pension alimentaire				
Frais de garde et de loisirs				
Frais de scolarité				
Frais de cantine				
Téléphonie				
Internet				
Mutuelle				
Plan conventionnel BDF				
Autres (à préciser) :				
Crédits / prêts sociaux	Montant mensualité	Nombre de mensualités prévues	Nombre de mensualités en retard	Solde

SOUS - TOTAL

TOTAL CHARGES ET DETTES

TABLEAU DU RESTE A VIVRE

Ne pas compléter, emplacement réservé à la Caf

Total des ressources **(A)** - total des charges **(B)**

Nombre de personne(s) au foyer **(C)**

Reste à vivre par personne = $\frac{A - B}{C}$

NATURE ET MONTANT DES ÉQUIPEMENTS MOBILIERS ET/OU MÉNAGERS SOLLICITÉS

	Article	Montant
Total :		

Nombre de mensualités souhaitées (dans la limite de 24 mois)* :

**La commission se réserve le droit de statuer sur le nombre de mensualités accordées, en fonction de la capacité de remboursement du demandeur.*

Justificatif de ressources selon la situation :

- *Dernier bulletin de salaire*
- *Dernier relevé mensuel France Travail*
- *Décompte Sécurité Sociale*
- *Avis d'imposition pour les artisans et commerçants*
- *Relevé mensuel de pension (invalidité, vieillesse ou de rente)*

Devis et facture(s) du ou des fournisseur(s)

En cas de démarche auprès de la Banque de France au titre d'un surendettement, une copie des pièces en votre possession :

- *Attestation de recevabilité*
- *Plan d'apurement*
- *Jugement*